



P R E F A C E

SUR LA II. ÉPITRE

DE SAINT JEAN.

CETTE seconde Épître & la suivante ont souvent été contestées à S. Jean l'Apôtre (a). On les a données à un autre Jean, surnommé l'Ancien, dont Papias, Eusebe & S. Jérôme, & dont on montrait le tombeau à Ephèse. Ces disputes qui ont partagé les Eglises jusqu'après le quatrième siècle, ont été renouvelées de nos jours par quelques nouveaux Critiques (b), qui se sont inscrits en faux contre elles, prétendant qu'elles n'étoient point l'ouvrage de S. Jean l'Évangéliste. Et voici les preuves dont ils se servent pour appuyer leur opinion. 1°. L'Ecrivain de cette Épître ne prend pas le nom d'Apôtre, mais celui de *Prêtre*, ou de *Vieillard*. 2°. Ces deux dernières Épîtres furent long-tems rejetées par les Eglises, & ne furent traduites en leur Langue qu'assez tard. 3°. Il n'est nullement croyable qu'aucun Chrétien ait eu l'insolence de s'opposer à un Apôtre, comme ici dans la troisième Épître, v. 9. Diotrophes ne veut point recevoir celui qui est l'Auteur de cette Lettre.

Mais on répond que les Apôtres ne mettoient pas toujours ni leur nom ni leur qualité d'Apôtres à la tête de leurs Lettres. S. Paul n'a mis ni l'un ni l'autre à la tête de l'Épître aux Hébreux; ni S. Jean à la tête de sa première Épître, que jusqu'ici personne ne lui a contestée. Et qui nous empêche de dire ici ce que Grotius a dit, en parlant de cette première

(a) Origen. apud Euseb. lib. 6. cap. 26. Hist. Eccles. Ιωάννης καταλίπειν καὶ ἑσονται. . . Ἐστὶ δὲ καὶ ἄλλος, καὶ τρίτος, ἵνα ἢ πάντες φασι γινώσκουσιν αὐτὸν. Euseb. lib. 3. cap. 24. Ἀποστόλων ἢ αὐτῶν δὲ. Hieronym. de Viris Illustrib. cap. 9. Reliquæ hæc Epistola Joannis presbyteri asseruntur, cu-
jus & hodie alterum sepulchrum apud Ephesum ostenditur. Vide Papiam apud eund. cap. 28. Namque, cap. 25. Titus l'autre mien. τίς δὲ ἔστω.

(b) Grut. Ita censet Erasimus. Dubitat Capitan.

R r ij

Epître, que ce qui a obligé saint Jean à n'y mettre pas son nom, a été la peur qu'elle ne tombât entre les mains des Infidèles, & qu'on ne l'interprétât dans un mauvais sens (a). Je conviens que ces deux dernières Epîtres furent assez long-tems sans être reçues universellement dans le Canon des Ecritures : mais on ne peut pas dire qu'elles aient jamais été absolument rejetées. Nous montrerons ci-après, que depuis le premier siècle, jusqu'au quatrième & cinquième, auxquelles elles ont été reconnues unanimement pour Canoniques, elles ont souvent été citées par plusieurs Peres comme Ecriture sacrée.

On avance sans preuve qu'elles n'ont été traduites dans les autres Langues qu'assez tard. Nous les voyons dans tous les Recueils des Latins, des Syriens, & des autres Orientaux, & on ne peut nous montrer aucun tems, auquel elles aient été rejetées par ces peuples. Le doute de quelques Eglises, & la circonspection de quelques Peres, ne sont point une preuve contre leur authenticité. L'insolence de Diotrèphes, & le mépris qu'il faisoit de l'Apôtre S. Jean, sont de foibles preuves contre l'autorité de cet Apôtre. De quoi n'est pas capable un ambitieux, un superbe ? S. Paul lui-même n'a-t'il pas été expoïé au mépris (b) ? Les disciples de Simon & de Cérinthe, & les autres précurseurs de l'Ante-Christ, contre lesquels S. Pierre, S. Paul, S. Jacques & S. Jean s'élevent avec tant de force, portoient le nom de Chrétiens, & n'avoient toutefois aucun respect ni pour la personne, ni pour la doctrine des Apôtres.

Ce saint Jean l'Ancien, que Papias (c) reconnoît pour son Maître, & que l'on a prétendu être l'Auteur de ces deux dernières Epîtres, n'est pas bien connu ; & S. Jérôme (d) qui dit que l'on monroit son tombeau à Ephèse avec celui de S. Jean l'Evangéliste, dit aussi que plusieurs croyoient que ce second tombeau étoit un autre monument du même S. Jean l'Evangéliste. Ceux qui ont conjecturé que l'Auteur de ces deux pièces pouvoit être Jean Marc (e), connu dans les Actes des Apôtres (f), n'apportent aucune bonne preuve de leur opinion. Ainsi puisque le style, les sentimens, les raisonnemens, & toutes les autres circonstances, & par-dessus tout, la possession de tant de siècles, nous déterminent à l'attribuer à S. Jean l'Evangéliste ; & que les raisons qu'on apporte pour les lui ravir, sont si peu solides ; nous ne croyons pas pouvoïr toucher aux bornes que nos Ancêtres ont mises, & nous rangeons ces deux

(a) Voyez M. le Clerc, Note sur cet endroit.

(b) 1. Cor. xi. 10.

(c) Apud Euseb. lib. 3. cap. 39. Hist. Eccles.

(d) Hieronym. de Viris Illustrib. cap. 9. Non-

ulli putant duas memorias ejusdem Joannis Evangelista esse.

(e) Doduel, Dissert. 1. in Irenæo.

(f) Act. xii. 25.

Lettres au nombre des véritables Ecrits de cet Apôtre.

Sur ce principe, nous sommes aussi obligés de les reconnoître pour Canoniques, & nous avons pour garands les Conciles & les Peres, qui les ont citées comme Ouvrages inspirés du Saint-Esprit. La seconde Epître de S. Jean est citée comme de cet Apôtre par un Evêque du grand Concile de Carthage sous S. Cyprien (a). S. Cyrille de Jérusalem les met dans son Catalogue des Livres Canoniques (b), aussi-bien que S. Grégoire de Nazianze (c), & le Canon 60. du Concile de Laodicée, & le troisième Concile de Carthage de l'an 397. Canon 47. & S. Clément d'Alexandrie dans ses Hypotyposes (d). S. Jérôme qui ne lui paroît pas favorable dans son Livre des Hommes Illustres, la cite en d'autres endroits avec éloge (e). *La trompette du fils du tonnerre, que le Seigneur aime particulièrement, & qui puisa dans le sein du Sauveur les fleurs de la doctrine, se fait entendre avec éclat, en disant: Le Prêtre à la Dame Electe, & à ses fils que j'aime en vérité, &c.* S. Irénée (f) la cite aussi sous le nom de Jean Disciple de JESUS-CHRIST; Alexandre Evêque d'Alexandrie (g), & S. Athanase sous le nom du Bienheureux Jean. Le même S. Athanase dans son Epître Pascale, & dans sa Synopse, la reconnoît aussi pour Canonique. Enfin Rufin (h); S. Augustin (i), le Pape Innocent I. (k), & ceux qui sont venus depuis, ne font nulle difficulté sur cela.

Reste à examiner qui étoit cette *Electe* à qui S. Jean adressa cette première Epître. Le sentiment commun que nous avons suivi dans le Commentaire, est qu'elle étoit une personne de qualité, demeurant aux environs d'Ephèse, à qui S. Jean écrivoit, & à sa famille, pour les précautionner contre les Hérétiques qui attaquoient la Divinité du Fils de Dieu, & qui nioient la vérité de son Incarnation. Mais ce sentiment souffre de grandes difficultez. S. Athanase (l) croit que le nom de cette Dame est *Kyria*; ou *Domina*, & que *Electa* est une épithète, ou un titre d'honneur que S. Jean lui donne: *A Kyria choisie de Dieu*. D'autres (m) soutiennent que le nom de la personne à qui S. Jean écrit, n'est pas exprimé dans cette Epître, & que *Electa*, & *Kyria* sont des noms d'honneur & de civilité; saint Jean ayant jugé à propos pour des raisons particulières, de n'y mettre ni son nom, ni celui de cette Dame. Le porteur de la Lettre, le caractère dont elle étoit écrite, & le

(a) Apud Cyprian. pag. 403.

(b) Cyrill. Catech. 4.

(c) Gregor. Nazianz. car. 24.

(d) Apud Euseb. lib. 6. cap. 14.

(e) Hieronymus Ep. 85.

(f) Irénée. lib. 1. cap. 12. 13. lib. 3. cap. 18.

(g) Alex. apud Secret. lib. 1. cap. 16.

(h) Rufin. Exposit. Symbol. apud Cypri-

553.

(i) August. de Doctr. Christ. lib. 2. cap. 81.

(k) Innocent. I. Epist. 3. cap. 7.

(l) Athanas. in Synopsi.

(m) Barthol. Patri. Et M. le Clerc.

style la faisoient assez connoître. Il en use à peu près de même dans l'Épître suivante, où il ne se désigne que sous le nom d'Ancien, & celui auquel il écrit, que sous celui de *Gaius* ou *Caius*, qui étoit un prénom, & non pas un nom propre.

Quelques autres (a) ont prétendu que cette Épître étoit écrite non à une personne, mais à une Eglise entière. Il la nomme *Electa*, & *Kyria*, Eluë, & Dame, par un langage figuré & énigmatique. Il lui donne des enfans; il lui parle ensuite en pluriel, en la considérant comme ne faisant qu'un avec ses enfans. Il la salue à la fin de la Lettre de la part d'*Electe sa sœur & de ses fils*; c'est-à-dire, disent ces Auteurs, de la part de l'Eglise d'Ephèse, & des Fidèles qui la composoient. Dans la première Épître de S. Pierre, à la fin du Chapitre v. on lit le salut de l'Eglise de Babylone sous le nom de *Ecclesia que est in Babylone coelecta*: L'Eglise choisie qui est à Babylone, c'est-à-dire, à Rome. Les Chrétiens sont souvent appelez Elûs dans les Ecrits des Apôtres (b). Si la *Dame Eluë* signifie ici une Eglise, & si *sa sœur Eluë avec ses enfans*, signifie une autre Eglise, c'est certainement un langage assez extraordinaire. Mais il y a des tems & des circonstances qui obligent d'employer des termes figurez, pour cacher ce que l'on ne veut pas qui soit connu à tout le monde. S. Pierre dans son Épître (c), & S. Jean dans l'Apocalypse (d), appellent Rome Babylone. S. Paul appelle Néron le Lion (e). Les Prophètes sont pleins de pareilles manières de parler. On ne doit donc pas mépriser le sentiment qui croit qu'il s'agit ici non d'une Dame, mais d'une Eglise. La foi n'est nullement intéressée dans cette question. S. Clément d'Alexandrie dans son Commentaire sur cette Épître, traduit en Latin par les soins de Cassiodore, dit que *Electe* étoit une Dame de Babylone à qui S. Jean écrivoit.

On ignore le tems précis auquel elle a été écrite. On peut la mettre vers le même tems que la précédente. Elle attaque les mêmes personnes, & les mêmes erreurs, c'est-à-dire, celles de Simon, de Cérinthe & des Gnostiques. Il y a quelque apparence qu'elle a été écrite d'Ephèse, pendant le tems que l'Apôtre gouvernoit cette Eglise, & toutes les autres de l'Asie. Il promet à *Electe* de l'aller voir incessamment.

(a) *Quidam apud Oecumen. his. Manduit. Dissert. 23. Cornel. à Lapide. Serar. ad 7. 13. Bukentop. Lux de luce, lib. 1. p. 124. Hammond.*
(b) *Coloss. III. 12, Rom. xv. 13. 1, Petri 1. 1.*

(c) 1. Petri v. 13.

(d) *Apoc. xvi. 19. xviii. 2. 19. 20*

(e) 2. Timoth. iv. 17.



COMMENTAIRE LITTERAL SUR LA SECONDE EPI TRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

*Saint Jean exhorte Electe & ses fils à demeurer fermes dans la Charité
& dans la Foi, à éviter les Hérétiques, & à n'avoir point
de commerce avec eux.*

¶. 1. *Senior Electæ Domina, & natis
ejus, quos ego diligo in veritate;
& non ego solus, sed & omnes qui co-
gnoverunt veritatem.*

¶. 1. **L**E Prêtre, à la Dame Electe & à ses
enfans, que j'aime dans la vérité;
& qui ne sont pas aimez de moi seul, mais que
tous ceux qui connoissent la vérité, aiment
comme moi;

COMMENTAIRE.

¶. 1. **S**ENIOR ELECTÆ DOMINÆ, ET NATIS EJUS.
*Le Prêtre, ou le Vieillard, à la Dame Electe & à ses en-
fans. Nous supposons que S. Jean l'Evangeliste est Au-
teur de cette Epître, comme nous l'avons dit dans la
Préface. Il se désigne sous le nom de Vieillard, ou de
Prêtre; car le Grec Presbyteros (a), se dit également de l'un & de l'au-*

(a) ο̄ πρεσβύτερος Ἐκκλησιᾶς κυρίας;

2. *Propter veritatem qua permanet in vobis, & nobiscum erit in aeternum.*

3. *Sit vobiscum gratia, misericordia, pax à Deo Patre, & à Christo Jesu Filio Patris, in veritate & charitate.*

4. *Gavisus sum valdè, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus à Patre.*

2. Pour l'amour de cette même vérité, qui demeure en nous, & qui sera en nous éternellement,

3. Que Dieu le Pere, & JESUS-CHRIST Fils du Pere, vous donnent la grace, la miséricorde & la paix dans la vérité & dans la charité.

4. J'ai eu bien de la joye de voir quelques-uns de vos enfans, qui marchent dans la vérité, selon le commandement que nous avons reçu du Pere.

COMMENTAIRE

tre. Il étoit connu sous ce nom ; & comme il écrivoit à des personnes très-connuës, il ne juge pas nécessaire de mettre un autre nom. *Electe*, à qui il adresse son Epître, étoit une Dame de piété, qui est inconnuë dans l'Histoire. Je parle selon l'opinion la plus ordinaire ; car je n'ignore pas que plusieurs ne soient d'avis que *Kyria* étoit le nom de cette Dame, & que d'autres ne croient qu'elle ne s'appelloit ni *Electe*, ni *Kyria*, & que cette Epître est écrite à une Eglise particulière. Il faut voir ce que nous avons dit sur cela dans la Préface.

ET OMNES QUI COGNOVERUNT VERITATEM. *Et tous ceux qui connoissent la vérité*, la vraie Foi, l'Evangile ; ceux qui demeurent dans la Foi de l'Eglise, & dans l'éloignement des profanes nouveautez des Hérétiques, vous aiment & vous estiment comme je fais, c'est-à-dire, *dans la vérité*, sincèrement, & en JESUS-CHRIST.

¶ 2. PROPTER VERITATEM QUÆ PERMANET IN NOBIS. *Pour l'amour de cette même vérité qui demeure en nous, & qui demeurera éternellement*, Voilà le motif de l'amitié que nous avons pour vous ; c'est parce que vous aimez la vérité, que vous la pratiquez, qu'elle demeure en vous & en nous, qu'elle y est si solidement enracinée, que rien n'est capable de nous ébranler ; & j'espère que nous y demeurerons les uns & les autres constamment attachez jusqu'à la fin. Comparez 1. Joan. 11. 14. *Verbum Dei permanet in vobis* C'est le caractère des vrais Fidèles, que la confiance & la persévérance dans la Foi.

¶ 3. SIT VOBISCUM GRATIA. *Que Dieu le Pere, & Jesus Christ Fils du Pere vous donnent la grace... dans la vérité & dans la charité.* Dans ce verset est renfermée toute la substance de cette Lettre. Il marque que JESUS-CHRIST est *Fils du Pere*, contre ceux qui contes-toient sa Divinité, & la vérité de son Incarnation. Il souhaite à *Electe* la *grace, la miséricorde & la paix*, les plus grands biens que Dieu puisse accorder aux hommes sur la terre ; & tout cela *dans la vérité & dans la charité* ; Ferme-ment attachez à la vérité qui vous a été prêchée, & à la
foi

5. *Et nunc rogo te, Domina, non tanquam mandatum novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio, ut diligamus alterutrum.*

6. *Et hac est charitas, ut ambulemus secundum mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis.*

5. Et je vous prie maintenant, Madame, que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres : & ce que je vous écris, n'est pas un commandement nouveau ; mais le même que nous avons reçu dès le commencement.

6. Or la charité consiste à marcher selon les commandemens de Dieu. Tel est le commandement que vous avez reçu d'abord, afin que vous l'observiez.

COM M E N T A I R E.

foi que vous avez reçûe ; & charité tendre, & sincère envers votre prochain, même envers vos ennemis. Le Grec à la lettre (a) : *La grace sera avec nous ;* d'autres Exemplaires, *avec vous.*

¶ 4. *INVENI DE FILIIS TUIS AMBULANTES IN VERITATE. De voir quelques-uns de vos enfans qui marchent dans la vérité.* Il semble que quelques-uns des enfans de cette Dame Electe, étoient venus au lieu où étoit Saint Jean, & qu'ayant examiné leur foi, il les avoit trouvez orthodoxes. Il en félicite leur mere. Il n'avoit pas vû ses autres enfans ; & il n'en parle pas : mais on ne peut rien inférer de son silence contre leur vertu, & la pureté de leur foi. Il est à présumer qu'étant fils d'une mere si pieuse, & si attachée à la vérité, ils étoient eux-mêmes très-solide-ment vertueux, & dans les vrais principes du Christianisme. Dans le premier verset, il la saluë, & ses enfans sans aucune distinction ; & quelques-uns (b) prennent de *filiis tuis*, comme s'il y avoit, *filiis tuos*. D'autres (c) soupçonnent que tous les enfans de cette Dame n'étoient pas encore convertis. Saint Clément d'Alexandrie (d) insinuë que ces fils, ou ces filles d'Electe ; car le Grec peut souffrir l'un, & l'autre sens, étoient vierges : *Secunda Joannis Epistola, qua ad virgines scripta est.*

¶ 5. *NUNC ERGO ROGO TE, DOMINA. Je vous prie, Madame, que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres.* Je vous exhorte à la charité ; c'est le lien qui doit nous unir, & qui nous rend agréables à Dieu. C'est le précepte que JESUS-CHRIST nous a si particulièrement recommandé. Je ne vous écris rien de nouveau, quand je vous exhorte à la pratique de cette vertu ; c'est le même commandement que vous avez reçû dès le commencement de l'Evangile. C'est par-là qu'on a commencé à vous instruire, après vous avoir expliqué les mystères de la foi, & vos devoirs envers Dieu. Voyez ci-devant 1. *Joan. II. 7.* où se trouve la même chose.

¶ 6. *HÆC EST CHARITAS, UT AMBULEMUS SECUNDUM*

(a) Ἐστὶν μετ' ὑμῶν χάρις. Alex. omittit Ἐστὶν μετ' ὑμῶν. Alii legunt : μετ' ὑμῶν νο-
biscum. Ita Occumen. Complut. Lin. Vel. Vulg.

(b) Menoch. Cornel. à Lapide hic.

(c) Barthol. Petri.

(d) Clom. Alex. in hæc Epist. 8. 1.

7. *Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem: hic est seductor, & Anti-Christus.*

8. *Videte vosmetipsos, ne perdati qua operati estis, sed ut mercedem plenam accipiat.*

7. Car plusieurs imposteurs se sont élevez dans le monde, qui ne confessent point que JESUS-CHRIST est venu dans une chair véritable. Celui qui ne le confesse point, est un séducteur & un Ante-Christ.

8. Prenez garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les bonnes œuvres que vous avez faites; mais que vous receviez une pleine récompense.

COM M E N T A I R E.

MANDATA EJUS (a). La charité consiste à marcher selon les commandemens de Dieu. L'amour de Dieu, & du prochain sont inséparables dans la pratique. Vous ne pourrez jamais aimer votre prochain comme il faut, que vous ne l'aimiez en Dieu, & pour Dieu. En l'aimant de cette sorte, vous aimez Dieu. Si vous aimez vos freres, sans rapport à Dieu, & uniquement pour eux-mêmes, vous ne satisfaites point au précepte de la charité, & vous n'aimez ni Dieu, ni vos freres. Or la charité est une vertu d'union. Ceux donc qui rompent l'union par la singularité de leurs dogmes, n'ont point la charité, & violent le commandement de Dieu dans un des points les plus essentiels (b).

ψ. 7. MULTI SEDUCTORES EXIERUNT IN MUNDUM. Plusieurs imposteurs se sont élevez dans le monde, qui ne confessent point que Jesus-Christ est venu dans la chair (c); ou, avec une chair véritable; avec un corps de chair. Ils croyent qu'il n'a paru dans le monde que dans une chair phantastique; & qu'ainsi il n'est mort, il n'est ressuscité qu'en apparence. C'étoit la doctrine des Gnostiques, ou Docètes, disciples de Simon le Magicien (d). Ils soutenoient que le Verbe, que le CHRIST avoit paru sur la terre, sans sincerner, sans-naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement. Ainsi ils ruinoient toute l'économie de notre Religion, anéantissoient tous nos mystères, & réduisoient à rien tout ce que les Apôtres prêchoient par tout du Verbe fait chair, & de la rédemption des hommes par le sang d'un Dieu mort pour nous sur une Croix. De tels Docteurs n'étoient ils pas de vrais séducteurs, & de vrais Ante-Christus, comme les appelle ici saint Jean? *Hic est seductor, & Anti-Christus.*

ψ. 8. VIDETE VOSMETIPSOS, NE PERDatis (e) QUÆ OPE-

(a) Κατὰ τὰς ὁποίας. Alii: Κατὰ τὴν ὁποίαν. Ita Ald. Froben. Oecumen. Hunt. 2. Col. &c.

(b) Beda hic. Barth. Petri, &c.

(c) Ἐρχόμενος ἐν σαρκί. Vulg. In carnem. Confer 1. Joan. IV. 2. Ἐν σαρκὶ ἐγέννηται.

(d) Iren. lib. 3. cap. 11. & Hieronym. advers. Iulian. cap. 8. Clem. Alex. Strom. lib. 7.

Theodoret. hares. Fab. Pro. pag. 188. c.

(e) Græc. Ne perdamus quæ operati sumus. Μη ἀπώλεται τὸ ἔργον ἡμῶν. &c. Alii: Μη ἀπώλεται τὸ ἔργον ἡμῶν. &c. Steph. d. 1. 1. 10. Alex. Colb. 7. Barb. 2. Cant. B. Alii. Syr. Aeth. Isidor. Pelus. Oecumen. Iren. Lucif. Calaris.

9. *Omnis qui recedit, & non permanet in doctrina Christi, Deum non habet: quia permanet in doctrina, hic & Patrem & Filium habet.*

9. Quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jesus-Christ, mais s'en éloigne, ne possède point Dieu : & quiconque demeure dans sa doctrine, possède le Pere & le Fils.

COMMENTAIRE.

RATI ESTIS. Prenez garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les bonnes œuvres que vous avez faites. Défiez-vous de ces faux Docteurs; gardez-vous de leurs pièges; ils ne cherchent qu'à vous faire tomber dans l'infidélité, & dans l'apostasie, & à vous faire perdre le fruit de vos bonnes œuvres. Tout ce que vous avez fait jusqu'ici, ne vous servira de rien, si vous quittez la foi que vous avez reçue des Apôtres. Point de salut hors de l'Eglise; point de vertu sans la foi; point de récompense sans la persévérance dans le bien. On a déjà vû sur la première Epître de saint Jean, que les Simoniens regardoient toutes les bonnes œuvres comme indifférentes d'elles-mêmes pour le salut; la distinction des bonnes, & des mauvaises n'ayant été établie que par les Anges, pour s'assujettir les hommes; ils disoient de plus que ceux qui espéroient en Simon, & en son Héléne, étoient libres pour faire tout ce qu'ils voudroient (a).

¶ 9. OMNIS QUI RECEDIT. Quiconque s'éloigne de la doctrine de Jesus-Christ, ne possède point Dieu. Le Grec (b): *Celui qui transgresse le commandement de Dieu, & qui ne demeure point dans la doctrine de Jesus-Christ, ne possède point Dieu.* Ou bien: *Celui qui passe par-dessus, & qui ne demeure pas dans la doctrine de Jesus-Christ, dans la doctrine qui nous a été donnée par JESUS-CHRIST, ou par ses Apôtres; ou enfin, celui qui s'écarte de la doctrine que vous avez reçue sur la personne de JESUS-CHRIST (c), ne possède point le Pere.* C'est la même chose qu'il a dite dans sa première Epître (d): *Celui qui nie le Fils, n'a pas le Pere; & celui qui confesse le Fils, a aussi le Pere.* On ne connoît pas le Pere, quand on nie le Fils; & on n'a ni l'un, ni l'autre, si l'on nie l'un, ou l'autre; car le Fils n'est pas sans le Pere, ni le Pere sans le Fils (e): *Ego & Pater unum sumus.*

(a) Iren. lib. I. cap. 20. Epiph. heres. 7. cap. 4. &c.
 (b) Πᾶς ὁ ἀφαιρῶν καὶ μὴ μένων ἐν τῇ διδασκῆ τῷ Χριστοῦ. Alex. Πᾶς ὁ ἀποστῆναι.

tusti Godd. apud Zeger. Omnis qui recedit, (e) Barthol. Petri hie.
 (d) 1. Joann. II. 23.
 (e) Joann. VIII. 7. & X. 30.

10. *Si quis venit ad vos, & hanc doctrinam non afferi nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis.*

11. *Qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis.*

10. Si quelqu'un vient vers vous, & ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, & ne le saluez point.

11. Car celui qui le salue, participe à ses mauvaises actions.

COMMENTAIRE.

¶ 10. SI QUIS VENIT AD VOS. *Si quelqu'un vient vers vous, & ne fait pas profession de cette doctrine*; s'il ne tient pas que JÉSUS-CHRIST soit le Messie, qu'il soit Dieu, & le Fils de Dieu; s'il nie la vérité de son incarnation, & de sa chair; s'il se sépare de l'Eglise, & ne demeure pas dans la doctrine qu'il a reçue des Apôtres, regardez-le comme un payen, & un publicain, comme un homme souillé, & qui ne mérite pas même qu'on lui rende les devoirs communs de l'humanité; non par un principe de haine contre sa personne, mais par un véritable éloignement de son erreur, & par la crainte que sa compagnie, que sa vûe, que ses discours ne répandent la contagion dans vos âmes, en vous disposant insensiblement à l'écouter, & à prendre goût à sa doctrine. Les faux Docteurs tâchoient à s'insinuer doucement dans les familles, & dans les Eglises, & leurs paroles étoient comme un cancer qui gagne peu à peu (a): *Sermo eorum ut cancer serpit*. Dans les maladies contagieuses, le grand remède est la fuite, & l'éloignement des lieux infectez du mauvais air.

Saint Jean tout affermi qu'il étoit dans la foi, & dans la grace, n'a pas laissé de mettre en pratique ce qu'il conseille ici aux autres. Saint Polycarpe racontoit (b) que saint Jean étant à Ephèse, & étant allé au bain public, y trouva Cérinthe l'hétérisarque, qui se baignoit. Aussi-tôt le saint Apôtre en sortit sans se baigner, disant qu'il craignoit que le bain ne tombât sur lui, & ne l'écrasât avec Cérinthe (c). Et le même saint Polycarpe ayant un jour eu à sa rencontre Marcion qui lui dit: Me connoissez vous? Polycarpe répondit: Je vous connois pour le fils aîné de satan; tant les Apôtres, & leurs disciples avoient de peur de communiquer, & même de parler avec ceux qui altéroient la vérité: *Tantum Apostoli, & eorum discipuli habuerunt timorem, ne verbo tenus communicarent alicui eorum qui adulteraverant veritatem*, conclut saint Irénée, de qui nous apprenons ces particularitez.

¶ 11. QUI DICIT EI: AVE, COMMUNICAT OPERIBUS EJUS.

(a) 2. *Timoth. II. 17.*

(b) *Iren. lib. 3. cap. 3.*

(c) S. Epiphane dit que c'étoit Ehiou qui étoit dans le bain. *Harz. 30. cap. 2.* Et Fevardent, & Cornél. à Lapidé citent de S. Jérôme

contre les Luciferiens, que le bain tomba effectivement, & écrasa Cérinthe. Mais il n'y a rien de pareil dans ce Traité. *Fevardent. in Iren. Not. pag. 240. & Cornél. à Lapidé bic.*

12. *Plura habens vobis scribere, non tui per chartam & atramentum: spero enim me futurum apud vos, & os ad os loqui: ut gaudium vestrum plenum sit.*

12. Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire par écrit, espérant vous aller voir, & vous entretenir de vive voix; afin que votre joye soit pleine & parfaite.

COMMENTAIRE.

MALIGNIS. Car celui qui le salue, participe à ses mauvaises actions. Quelques anciens Manuscrits ajoutent (a): *Je vous l'ai prédit, afin qu'au jour du Jugement vous ne soyez point confondus.* Converser avec les hérétiques, les saluer, les recevoir dans sa maison, entretenir un commerce d'amitié avec eux, c'est dans certains cas une espèce d'approbation de leurs erreurs; c'est en quelque sorte se rendre ou fauteur, ou complice de leurs crimes. Les foibles qui vous voyent unis avec de telles gens, en infèrent que vous n'êtes pas éloignés de leurs sentimens, que vous n'avez pas assez d'horreur de leurs dogmes impies. Cela les dispose à votre imitation, à ne pas s'en défier; & votre force mal entendue devient un sujet de piège à votre frere. Il faut donc se déclarer nettement contre l'erreur, lorsqu'elle est connue; afin qu'au moins l'on sache que si l'on s'approche des hérétiques, ce n'est que dans la vûe de les ramener de leurs égaremens (b).

¶ 12. **NOLUI PER CHARTAM, ET ATRAMENTUM.** Je n'ai pas voulu vous dire par écrit; à la lettre (c), par le papier, & par l'encre. Le papier des Anciens étoit fort différent du notre. C'étoit un composé de plusieurs feuilles d'un roseau d'Egypte, nommé Papyrus, collées ensemble, à peu près comme nos feuilles de papier (d). L'encre étoit une composition de suye tirée de la lampe, ou des flambeaux, mêlée avec de la gomme, comme on le voit dans Pline (e). L'usage du papier d'Egypte est tombé il y a long-tems. Eustate (f), dit que le secret de le faire étoit déjà perdu de son tems. Voyez notre Dissertation sur les Livres anciens, & sur l'ancienne manière d'écrire, à la tête de la Génèse, & le premier Livre de la Paléographie Grecque du R. P. de Montfaucon.

SPEROME FUTURUM APUD VOS. *Espérant vous aller voir.* Les

(a) *Ψελεξ. ἰδὲ ἀποστόλων ὑμῶν ἵσα εἶναι τῆν ἡμετέραν τὴν νόμον καὶ ἀποχριστῶν. Cód. Gembl. Et alii Quid. apud Zeger. Ecce praxi vobis ut in die judicii Domini non confundamini. Vide Mill. Scol. 504. Ita legunt Lyr. Hug. Dionys. Thom.*

(b) *Vide Barthol. Petri, Men. Grot. Allies.*

(c) *Διὰ χαρτῶ καὶ μέλατος.*

(d) *Plin. lib. 3. cap. 11. Preparantur ex papyro charta, divisa aut in pratenuas, sed quam latissimas philyras.*

(e) *Plin. lib. 33. cap. 6. Atramentum fit ex fuligine variis modis, resina vel picis exustis;... omne autem atramentum sole perficitur, librarium gummi, lectorium glutino admixto.*

(f) *Eustat. ad Odyss. 9.*

COMMENTAIRE.

Apôtres ne confioient pas au papier toute leur doctrine; il y avoit plusieurs choses qu'ils ne disoient que de vive voix. On n'explique pas de même les choses en écrivant comme en parlant. Quand on parle en présence, on écoute les objections, & on y répond sur le champ. Une Lettre n'a point de réplique. On peut abuser d'une Lettre, qui ne peut pas tout expliquer. Dans le discours, on supplée dans une seconde explication, ce qui n'avoit pas bien été compris dans une première.

Saint Jean étant en Asie, visitoit souvent les Eglises de cette Province; & saint Jérôme (a) dit qu'il fonda, & gouverna toutes les Eglises de ce pays. Eusèbe (b) assure que jusqu'à son extrême vieillesse il alloit dans les Provinces pour y établir des Evêques, & quelquefois même pour mettre dans le Clergé une seule personne, que le Saint Esprit lui avoit marquée. Saint Clément d'Alexandrie (c) croit que la personne à qui cette Epître est adressée, demuroit à Babylone: mais il est bien plus croyable qu'elle étoit au voisinage d'Ephèse, où saint Jean devoit aller bien-tôt pour faire ses visites.

Υ. 13. SALUTANT TE FILII SORORIS TUE ELECTÆ. *Les enfans de votre sœur Electe vous saluent.* Ces enfans, & peut-être leur mere étoient à Ephèse, où l'on présume que saint Jean écrivit cette Epître. *Electe* est la sœur de *Kyria*, surnommée aussi *Electe*; ou bien *Electa*, Choisie, est le nom, ou l'épithète de l'Eglise, selon quelques uns (d). D'autres (e) lisent *Eudecta*, au lieu d'*Electa*: Les fils de votre sœur *Eudecte*. D'autres (f) lisent au vocatif: *Filii sororis tuae, Electa*: Les fils de votre sœur, ô Electe, vous saluent. On ne conçoit pas aisément que deux sœurs ayent porté le même nom. Mais on peut voir la Préface de cette Epître,

Le Grec lit *Amen* à la fin de cette Lettre: Mais on ne trouve rien de pareil dans le Manuscrit Alexandrin, & dans quelques autres. Le Syriacque ajoute: *Que la grace soit avec vous*; & l'Ethiopien: *Que la grace, & la charité soient avec vous.*

(a) Hieronym. de Viris Illustr. cap.

(b) Eusèb. lib. 3. cap. 13.

(c) Clem. Alex. in hac Epist.

(d) Τῆς ἀδελφῆς οὐ ἑκλεκτῆς. Cornel. 3. addit. ἐκλεκτῆς. Occumen. hic. Βέλονται πρὸς βιβλίον ὡς ἔστιν ἐπιτομὴ ἢ ἐπιστολῆς,

ἀλλὰ πρὸς ἀκλήσιας.

(e) Grot. hic. Alii libri Eudectæ.

(f) Mariana ex Bibliis Gothiis, Manosch. Cornel. à Lapide. Sororis tua Electa, id est, Sororis tua, ou toi. qua vocaris Electa.

Fin de la II. Epître de saint Jean.